

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes (année 2023)

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent désormais calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, chaque année au 1^{er} mars.

La note obtenue par EMKA pour l'année 2023 est de 87/100.

	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	2,9	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	16,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables		87		100
INDEX (sur 100 points)		87		100